

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 42
Votes exprimés : 37
POUR : 37
CONTRE : 0
Abstentions : 5
Date de la convocation :
10 janvier 2023
Date d'affichage :
10 janvier 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le seize janvier, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL – Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN – Christophe CHEYSSON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –

Absents excusés : Béatrice BOISE – Stéphane BARDOUX –

Absents : Philippe DESCHAUMES – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC – Guy GUENIFFEY – Sylvie CHARPIGNON –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération
ECOLE DE JOUX LA VILLE
LOCATION BUNGALOW

Monsieur Pierre NOIROT, Vice-Président, explique au Conseil Communautaire que dans le cadre de travaux de restauration de l'ancien bâtiment de l'école de Joux la Ville, deux classes ont été déplacées, l'une dans la médiathèque, l'autre dans le bungalow occupé habituellement par les services périscolaires. Ces derniers ont dû intégrer la bibliothèque qui fait également office de salle des enseignants et partager cet espace souvent trop petit au regard du nombre d'enfants présents au périscolaire du midi et du soir. Cette situation entraîne une forte promiscuité, du bruit et inévitablement des tensions auxquelles nous devons remédier.

Une réunion de concertation a été organisée avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves, les élus et les techniciens en charge du dossier le lundi 12 décembre 2022.

Monsieur Pierre NOIROT propose d'installer un bungalow sur le parking devant l'école afin d'y accueillir une classe laissant les services périscolaires réintégrer leur salle habituelle et libérant de fait la bibliothèque / salle des enseignants.

Après consultation, il propose de retenir la proposition de la société ALGECO, correspondant au modèle ADVANCE+, pour une durée de 23 mois, comprenant également la location d'un tableau blanc et d'un climatiseur, sans assurance, pour un montant global de 37 322,05 € HT (soit 44 786,46 € TTC).

La livraison et la mise en service sont prévues dans l'offre. L'installation est prévue le 15 février 2023.

Il convient de prévoir en sus le raccordement électrique depuis le compteur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 37 voix POUR et 5 abstentions (Christian SCHILTZ, Pierre-Yves ROY, Jean-Louis GROGUENIN, Marie-Laure GRIMARD, Hubert NAULOT).

DECIDE de louer un bungalow de 54 m² auprès de la société ALGECO, pour une durée de 23 mois, assurance non comprise et avec les options tableau blanc et climatiseur, pour un montant HT de 37 322,05 € soit 44 786,46 € TTC.

AUTORISE le Président à signer la proposition et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 20/01/2023



REÇU EN PREFECTURE

le 19/01/2023

Application agréée E-legalite.com